

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 31 Mai 2022

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 79*

*Pouvoirs : 8*

*Membres votants : 87*

*Date de la convocation : 24/05/2022*

*L'an deux mille vingt-deux et le mardi trente-et-un mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur AGASSE Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COGNIN Pascal, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LACAILLE Yannick, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MACHADO Céline, Madame MUSSET Josette, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur VIEREN Jacques.

**Pouvoirs :** Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur SEYS Nicolas pouvoir à Madame DUTEIL Myriam, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

### **Délibération n° 90/2022 : Tarifs transports scolaires pour l'année scolaire 2022-2023**

Il est nécessaire de procéder à la tarification des transports scolaires pour la rentrée 2022-2023 tout en rappelant les travaux engagés par la Région Normandie en sa qualité d'AOM (autorité organisatrice de la mobilité) sur l'harmonisation de la tarification du service transports scolaires à l'échelle des cinq départements normands.

Ainsi, pour la rentrée scolaire 2022-2023, la Région a délibéré les tarifs de référence suivants, à savoir :

- 60 € par élève/an pour le premier degré (maternelles et primaires), ainsi que pour les internes prenant le car,
- 120 € par élève/an pour le second degré (collégiens et lycéens),
- 120 € par élève/an pour le second degré (collégiens et lycéens) prenant le train, ainsi que pour les internes.

En application des tarifs votés par la Région Normandie pour la prochaine rentrée scolaire 2022-2023, il est proposé d'approuver, pour les familles du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, les tarifs de transports scolaires suivants, identiques à l'année scolaire 2021-2022 :

#### **- COLLEGE et LYCEE (Demi-pensionnaire)**

Participation famille par an et par élève .....95.00 €  
(Reste à charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie 25 € par élève/an)

Interne prenant le car .....47,50 €  
(Reste à charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie 12.50 € par élève/an)

*Il sera appliqué une tarification solidaire (50 % des tarifs ci-dessus) pour les familles dont le quotient familial (base de calcul de la CAF) est inférieur à 500 €.*

#### **- MATERNELLE/PRIMAIRE**

Pas de participation financière pour les familles  
(Reste à charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie 60 € par élève/an)

*(A titre principal sur les lignes de transport scolaire assurant la desserte des établissements scolaires du premier degré et pour lesquelles la présence d'une accompagnatrice est effective).*



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2016-93 en date du 28 septembre 2016 portant création de la communauté de communes « Intercom Bernay Terres de Normandie » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le transfert de la compétence des transports départementaux à la Région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et notamment pour les services de transports scolaires ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la délibération n° 51/2021 en date du 8 avril 2021 concernant les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 ;

Considérant les travaux engagés par la Région Normandie en sa qualité d'AOM (autorité organisatrice de la mobilité) régionale sur l'harmonisation de la tarification du service transports scolaires à l'échelle des cinq départements normands ;

Considérant la tarification du service transports scolaires par la Région Normandie pour la nouvelle rentrée scolaire 2022-2023 ;

Considérant la réflexion et le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 notamment celui sur la tarification du service transports scolaires et de la détermination du montant de la participation à verser à la Région Normandie, compte tenu des tarifs de référence de la Région Normandie à compter de la rentrée 2022-2023 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** les tarifs pour la rentrée scolaire 2022-2023 tels que définis précédemment ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération ;
- ✓ **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 et révisables annuellement.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



The image shows a blue circular official stamp of the Intercommunal Community of Bernay Terres de Normandie. The stamp contains the text 'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE' around the perimeter and a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.